

1699-1999 : Troisième Centenaire des « Beubeux ».

A la fin du XVIIe, de retour d'un voyage à Rome, le prince de Ligne suscite, à Mons, la création d'une confrérie de la Miséricorde sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Après avoir reçu les autorisations de l'autorité religieuse, la Confrérie de la Miséricorde sous l'invocation de saint Jean-Baptiste est canoniquement instituée le 29 août 1699. Les confrères s'établissent en l'abbaye du Val des Ecoliers dans un local que leur prêtre volontiers l'abbé du lieu. Très vite cependant les confrères causent quelques troubles dans l'abbaye et l'abbé en profite pour les reléguer à l'extrémité du domaine abbatial. Cette réaction de l'abbé ne plaît guère aux confrères. Ils obtiennent dès 1706 l'usage de la chapelle Saint-Jacques, située au bas de la rue de Nimy. Cette chapelle, qui prend alors le nom de Saint-Jean, possède son propre cimetière.

L'activité principale des confrères consiste à accompagner les condamnés à mort dès le moment où la peine leur est communiquée jusqu'au moment de l'exécution. Quelques confrères restent près du condamné pour le reconforter. Les autres assistent à un office, célébré pour le condamné, en leur chapelle de la rue de Nimy.

Un peu avant l'exécution l'ensemble de la confrérie quitte en procession la chapelle pour aller chercher le condamné dans son lieu de détention. Précédés de la croix et vêtus de leur cagoule de drap noir, les confrères de la Miséricorde accompagnent alors le condamné vers son supplice. Pendant l'exécution, les confrères, agenouillés, récitent des prières. Sauf à l'une ou l'autre exception, les confrères peuvent ensuite récupérer le corps du condamné et l'enterrer dans le cimetière de leur chapelle.

Au cours du XVIIIe, 395 condamnés sont ainsi aidés par la Confrérie. Le secrétaire de la confrérie est tenu de noter dans un registre secret le nom, l'âge, le lieu de naissance, l'état civil du condamné ainsi que le motif de la condamnation et le moyen utilisé pour le mettre à mort. Il faut aussi noter si le corps du condamné a été enterré dans le cimetière de Saint-Jean ou si le corps a été abandonné « à la voirie ».

Pour accomplir ces tâches charitables, la Confrérie a besoin d'argent. Outre les cotisations des membres – fixes pour les confrères, variables pour les consœurs – la Confrérie organise des quêtes aux portes des principales églises de la Ville.

La Confrérie bénéficie au XVIIIe du soutien de nombreuses chanoinesses de Sainte-Waudru. En effet, plusieurs chanoinesses sont consœurs de la Miséricorde au cours de ce siècle.

De 1769 à 1771, les confrères font reconstruire à neuf leur chapelle. Ils font aussi bâtir un nouveau local réservé aux consœurs.

A la fin du siècle, Joseph II et la révolution française obligent la Confrérie à mettre en veilleuse ses activités.

Rétablie le 22 août 1807, elle reprend ses activités d'aide aux plus démunis et aux prisonniers.

La chapelle Saint-Jean vendue comme bien national, les confrères se trouvent privés de local en ce début de XIXe. Ils se voient alors proposer la chapelle Saint-Georges sur la Grand-Place mais elle ne convient pas. Ils se réunissent ensuite un peu dans une chapelle et dans l'ancienne salle capitulaire de la Collégiale Sainte-Waudru. Ils ne se sentent pourtant pas à l'aise. Ils auraient préféré occuper l'ancienne chapelle des Visitandines sur la Place du parc qui avait l'avantage d'être proche de la prison. Finalement, ils s'établissent en la chapelle de la Madeleine chez les sœurs noires. Les sœurs accueillent ainsi les « Beubeux » jusqu'en 1985 quand elles quittent la Ville de Mons. Les confrères élisent alors domicile en l'église Notre-Dame de Messines où a désormais lieu chaque année, le 24 juin, la cérémonie de vêtue des nouveaux confrères.

Depuis le début du XIXe, les confrères sont des visiteurs de prison. Ainsi, au XIXe et jusqu'au milieu du XXe, il y a toujours eu quelques confrères pour consacrer du temps à visiter les prisonniers et à tenter de les réinsérer dans la société à la fin de leur peine.

A partir de 1950 et plus encore en cette fin du XXe, les confrères s'investissent de plus en plus dans les visites aux prisonniers. Loin de n'être qu'un groupe folklorique qui participe à la procession du car d'Or depuis 1949, il y a juste 50 ans, la Confrérie de la Miséricorde continue à jouer un rôle social au sein de la Ville de Mons. Elle organise aussi des conférences et collecte au profit des prisonniers dans les églises de Mons à l'occasion du Jeudi Saint.

HIER LA CONFRERIE AIDAIT LES PRISONNIERS A MOURIR.

AUJOURD'HUI, ELLE LES AIDE A VIVRE

Benoît VAN CAENEGEM
Conservateur de la Collégiale Sainte-Waudru
et de son trésor

D'où vient le nom de « BEUBEUX » pour les confrères de la Miséricorde ?

Il s'agit peut-être d'un mot forgé par le peuple devant le passage d'un groupe vêtu de noir, la face voilée, s'occupant des condamnés à mort ... et faisant peur aux enfants !

Il s'agit plus vraisemblablement d'un mot forgé sur l'ancien français « beuber » qui signifie « marcher, accompagner en se lamentant » ; ce qui correspond aux processions des confrères accompagnant, en murmurant des prières, les condamnés à mort vers le lieu du supplice.